



Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IdS)

Cadre légal	<p>Règlement (UE) N° 230/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument contribuant à la stabilité et à la paix : http://www.europedirectplr.fr/upload/file/Reglement_230_2014_Instru_stabilite_paix_2014_2020.pdf</p> <p>Règlement (CE) N° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en oeuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure : http://www.europedirectplr.fr/upload/file/Reglement_236_2014_dispositions_communes_action_exterieure_2014_2020.pdf</p>
Durée programme	2014-2020
Budget	2,33 milliards euros
Objectifs généraux	<p>Objectif général : apporter un soutien direct aux politiques extérieures de l'Union par l'accroissement de l'efficacité et de la cohérence des actions de l'Union dans les domaines de la réaction aux crises, de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et de la préparation aux crises, ainsi que de la lutte contre les menaces mondiales et transrégionales. A cette fin, l'Union met en oeuvre des mesures de coopération au développement ainsi que des mesures de coopération financière, économique et technique avec des pays tiers, des organisations régionales et internationales, ainsi que d'autres acteurs étatiques et de la société civile.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ dans une situation de crise ou de crise émergente, contribuer rapidement à la stabilité en prévoyant une réaction efficace conçue pour aider à préserver, établir ou restaurer les conditions essentielles pour permettre la mise en oeuvre effective des politiques et des actions extérieures de l'Union ; ❖ contribuer à prévenir les conflits et à garantir une capacité et un degré de préparation suffisants en vue de faire face aux situations d'avant-crise et d'après-crise et de consolider la paix; ❖ répondre aux menaces spécifiques qui pèsent sur la paix ainsi que sur la sécurité et la stabilité internationales au niveau mondial et transrégional.
Mise en oeuvre du programme	<p>L'assistance financière de l'Union peut être fournie au moyen des types de financement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ subventions; ❖ marchés publics de services, de fournitures ou de travaux; ❖ appui budgétaire général ou sectoriel; ❖ contributions aux fonds fiduciaires créés par la Commission ; ❖ instruments financiers tels que des prêts, des garanties, des participations ou quasi-participations, des investissements ou participations et des instruments de partage des risques, si possible sous la direction de la BEI ou de la BERD.

Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)

Web: www.europedirectplr.fr

Tel : (33) (0)4 68 05 38 84

Mail: contact@europe-direct.fr

Twitter : @EUROPEDIRECTPLR

Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>



	<p>Lorsqu'il est fait usage de l'un de ces types de financement, la coopération entre l'Union et ses partenaires peut, entre autres, prendre les formes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ accords triangulaires par lesquels l'Union coordonne, avec les pays tiers, l'assistance qu'elle accorde à un pays ou à une région partenaire; ❖ mesures de coopération administrative telles que jumelages entre institutions publiques, autorités locales, organismes publics nationaux ou entités de droit privé investies de missions de service public d'un État membre et ceux d'une région ou d'un pays partenaire, ainsi que mesures de coopération auxquelles participent des experts du secteur public détachés par les États membres et leurs autorités régionales et locales; ❖ contributions aux coûts nécessaires à la mise en place et à la gestion d'un partenariat public-privé; ❖ programmes d'appui aux politiques sectorielles, par lesquels l'Union fournit un appui au programme sectoriel d'un pays partenaire; ❖ bonifications d'intérêts; ❖ financement sous forme de subventions à des agences de l'Union ; <p>Les aides de l'UE sont fournies selon différents axes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ aide pour répondre à une situation de crise ou de crise émergente en vue de prévenir les conflits ; ❖ aide à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et à la préparation aux crises ; ❖ aide permettant de répondre aux menaces mondiales et transrégionales et aux menaces émergentes.
Appels à propositions	Site du « Service des instruments de politique étrangère - (FPI) » de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/dgs/fpi/announcements/grants_en.htm
Documentation utile	<p>Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE : outil de travail unique, qui explique les procédures contractuelles s'appliquant à tous les contrats d'aide extérieure de l'UE financés par le budget général de l'Union européenne (Budget) et le 10ème Fonds européen de développement (FED) :</p> <p>http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do?locale=fr</p> <p>Documents clés : http://ec.europa.eu/dgs/fpi/key-documents/index_en.htm</p> <p>Site web « l'instrument de stabilité » : http://eeas.europa.eu/ifs/index_fr.htm</p> <p>L'IdS sur le site de la DG « DEVCO » (Europeaid) : http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/ifs_fr.htm</p>
Contact européen	<p>Service des instruments de politique étrangère (FPI) FPI - COMMISSION EUROPEENNE B-1049 Bruxelles Tél : +32-2-584.11.11 Site web : http://ec.europa.eu/dgs/fpi/key-documents/index_en.htm</p>
Contact national	<p>Ministère des Affaires étrangères et du Développement international : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-France/</p>

Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)

Web: www.europedirectplr.fr
Tel : (33) (0)4 68 05 38 84
Mail: contact@europe-direct.fr
Twitter : @EUROPEDIRECTPLR
Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>



Contact Languedoc-Roussillon	Pas de structure spécifique dédiée au programme dans toutes les régions. Contactez le Centre Europe Direct le plus proche de votre commune. http://ec.europa.eu/france/activite/information/europe_direct/carte-interactive_fr.htm
Date mise à jour	25 août 2014



Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)



Web: www.europedirectplr.fr
Tel : (33) (0)4 68 05 38 84
Mail: contact@europe-direct.fr
Twitter : @EUROPEDIRECTPLR
Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>

